



Une politique de la langue française et de la Francophonie



Albert Salon,
ancien Ambassadeur,
Président du FFI-France et
d' « Avenir de la langue
française ».

La francophonie est diffuse : c'est le français tel qu'il est répandu dans le monde et l'adhésion à des valeurs véhiculées par la langue et la culture françaises. Senghor parlait d'un « humanisme intégral autour de la terre ». Une « Francosphère ».

La Francophonie, organisée dans l'O.I.F. (Organisation internationale de la Francophonie), sise à Paris, est aujourd'hui une communauté volontaire de 70 Etats et gouvernements.

1) Langue française dans la « mondialisation » et la « globalization » :

La francophonie diffuse et la Francophonie organisée affirment toutes deux dans la mondialisation (phénomène neutre en soi) une conception de l'homme et des relations internationales opposée aussi bien à la « globalization » américaine qu'aux replis identitaires. Elles sont refus de la prépondérance du matérialisme et d'un « choc des civilisations », présenté par Huntington comme inéluctable, voire souhaitable. Elles sont humanisme, respect des civilisations différentes, et dialogue des cultures. Solidarité se voulant privilégiée et exemplaire. Chance de maintenir et faire vivre la diversité linguistique et culturelle. Réponse à une attente, chance pour le monde et la France (i).

Chance non encore saisie.

Malgré les discours, notamment l'excellent discours du Président de la République française le 20 mars 2008 à la Cité universitaire internationale de Paris, en présence du Secrétaire Général de la Francophonie, M. Abdou Diouf.

Malgré la réussite du Sommet francophone d'octobre 2002 à Beyrouth, les Sommets suivants, y compris celui de 2008 à Québec, ayant été plus ternes, voire décevants.

Malgré l'attitude de la France dans la guerre américaine à l'Irak et son affirmation d'alors que les États-Unis ne sont qu'une des formes de l'« Occident », mais non son « Etat-phare » à la Huntington.

En réalité : l'idée d'une communauté francophone dérange. Elle fait peur. Non électoralement payante, elle remet en cause une résignation dominante. Elle suppose que Sisyphe retrouve le courage de hisser son rocher. Cela vaut pour le Québec et la Wallonie-Bruxelles.

La France a une attitude somnambulique. Prédipsosée par son histoire et sa tradition d'universalisme humaniste, elle retrouve par moments ses voies et voix propres. Elle est alors capable de soutenir l'enjeu du Sommet de Beyrouth, le droit international et le multilatéralisme. Son gouvernement a pu repousser, dans l'affaire irakienne, et son peuple le 29 mai 2005 lors du référendum sur la « Constitution européenne », la tentation huntingtonienne de l'assimilation-fusion dans un Occident-Empire qui n'est pas le sien. Puis, vite retombée dans un demi-sommeil, elle voit ses « élites » s'effrayer de son sursaut.

Elle laisse alors chez elle des pans entiers de son activité créatrice passer à la langue et aux modes anglo-américaines. Elle tolère que l'Union européenne, au mépris de ses propres textes, traite en anglais avec les entreprises privées et les services publics français, que l'UE exige une adaptation des législations linguistiques nationales au nom de la libre circulation des produits et de l'idéologie ultralibérale du grand marché encore dominante malgré la grave crise qu'elle a provoquée en 2008-2009.

Elle a toléré que Bruxelles impose à des pays francophones d'Afrique un traitement en anglais de leurs problèmes de développement, et aux pays européens candidats à l'adhésion de présenter à la Commission leurs dossiers uniquement en anglais.

Elle laisse s'effriter sa politique d'aide et de coopération, faite largement de solidarité privilégiée avec les pays membres de la Francophonie.

Enfin, elle laisse s'étioler son action culturelle extérieure, les magnifiques réseaux privés et publics d'instituts et centres culturels, d'établissements scolaires, universitaires, de soins et de recherche, de foyers de l'Alliance française soutenus surtout par les étrangers, de la Mission laïque, de l'Alliance israélite universelle, des missions catholiques et protestantes, qui répondent à une forte « demande de France » partout constatée...

En fait, il s'agit pour la France de se retrouver. De s'éveiller et s'ouvrir à la chance qu'elle a de redevenir, avec tous les éléments épars de la « Francosphère », un moteur au service de l'humanisme dans le monde. De concevoir et mettre en œuvre une véritable politique de la Francophonie, communauté fondée sur l'égalité de dignité.

Si la France, d'abord « fille aînée de l'Église » puis « mère des révolutions » est une nation fondée beaucoup moins sur une ethnie que sur une langue, une culture et un ensemble multiculturel en commun, si elle est une sorte de « République universaliste », une conception de l'homme, un message d'humanisme, une « voix dans le monde », une politique étrangère, elle ne peut être impériale ni impérialiste, ni, à l'inverse, consentir à son absorption dans quelque empire du moment. Tout se tient : la souveraineté recouvrée permettra une vraie politique du français et de la Francophonie.

Et une telle politique recouvrée conditionnera le plein exercice d'une souveraineté renouvelée, et d'abord de la « fierté de porter un projet d'humanité ».

Aucune des deux démarches n'est un préalable au succès de l'autre. Les deux doivent être conduites de concert.

La politique française doit « marcher sur ses deux jambes ».

II) Le recouvrement de la souveraineté politique :

Il suppose en premier lieu d'importantes mesures proprement françaises de redressement : refaire un Etat, une Justice, une Education nationale (savoirs fondamentaux, histoire et littérature, civisme...), une politique économique et sociale, un grand effort pour la recherche et l'innovation, etc.

La France doit se distinguer d'un « Occident » américain et anglo-saxon qui n'est pas le sien, qui la nie et devient pour elle, comme l'U.E., trop étroit, dépassé, dangereux pour le monde.

Il suppose le refus par la France de toute organisation fédérale d'une Europe qui doit rester un continent de diversité et de plurilinguisme, non inféodé, de coopérations à la carte, renforcées en tant que de besoin entre Etats souverains.

L'Europe fédérale, imposée plus que proposée, tend en effet à devenir un prolongement des Etats-Unis, une « Euraméricaine », qui s'applique à réduire les États nationaux :

- par le haut, y compris par la langue d'empire qui vampirise les créativités nationales ;
- par la dilution de la personnalité européenne au moyen d'élargissements hâtifs, injustifiés, qui la font confondre avec l'OTAN (Turquie...) ;
- et par le bas, en faveur d'une Europe des régions ressuscitant des langues et féodalités régionales.

Elle tend à diviser pour régner, avec le liant de l'anglo-américain.

Il suppose aussi, au cœur de cette attitude générale, la mise en œuvre de politiques du français et de la Francophonie.

III) Une politique linguistique française de souveraineté :

- La France doit réinstaller sa langue dans toutes les fonctions vitales de son activité nationale d'où elle disparaît actuellement (sciences, brevets, sièges français d'entreprises mondialisées, media, publicité, voire des administrations).

- Ensuite, ses langues régionales doivent pouvoir vivre là où elles sont spontanément demandées, ne serait-ce que par cohérence avec notre campagne pour la diversité culturelle dans le monde. Avec deux garde-fous : qu'elles ne soient ni langues officielles ni véhiculaires principales de l'enseignement obligatoire sur le territoire de la République.

- Le plurilinguisme commence aussi par l'enseignement des langues étrangères dans les établissements scolaires et universitaires. Il faut sortir du « tout-à-l'anglais » réducteur.

Tout jeune Français scolarisé doit d'abord acquérir une solide maîtrise du français, puis apprendre dans le secondaire deux langues étrangères, en commençant, comme le recommande Claude Hagège, par une autre langue que l'anglais dans lequel on finit toujours par tomber de nos jours. L'enjeu est autant actuel qu'au Québec.

Devant les empiètements de l'U.E. en faveur de l'anglais en France, il suffirait à notre gouvernement de :

- rappeler avec force que l'Europe est diversité, d'abord linguistique et culturelle, et que sa nature interdit qu'on lui impose une langue commune puis unique (exemple du Protocole de Londres sur les brevets européens, dont il faut empêcher la ratification) ;

- signifier à Bruxelles que ni la France ni aucun autre membre, n'a signé aucune renonciation au plurilinguisme dans les traités, et qu'elle ne tolèrera plus ses ingérences dans sa législation linguistique ;

- enjoindre à ses services publics de renvoyer à Bruxelles, comme à toutes institutions internationales où le français est langue officielle et de travail, tous documents qui leur parviennent en anglais uniquement.

Enfin, comme nos associations et des parlementaires amis le demandaient depuis 1992, la Francophonie a enfin pu, le 21 juillet 2008, être ancrée dans notre Constitution (titre XIV), avec une formule proche de celle que nous avons affinée en 1995 affinée avec Maurice Schumann : « La République participe à la construction d'un espace francophone de solidarité et de coopération ».

Il faut faire vivre cette affirmation obtenue de haute lutte.

Symbole fort de la volonté de ne pas enfermer la France dans une « Union » trop étroite, tatillonne et stérilisante.

Une éventuelle « PESC » ne saurait entraver le développement des relations des pays membres avec le grand large, et d'abord leurs ensembles géoculturels tels l'Hispanophonie et la Francophonie ;

Il s'agit de donner à la Francophonie un « contenu de Communauté » auquel l'appartenance à l'Union ne saurait faire obstacle : des préférences en matière de circulation de personnes, biens et services culturels, de propriété intellectuelle, ainsi que des formes adaptées de citoyenneté.

L'affirmation claire de ces exigences, et de leur force constitutionnelle, pourrait couper l'élan des fédéralistes.

Elles restent même compatibles avec le traité de Rome.

IV) La solidarité culturelle et politique à développer entre les pays et communautés de langue maternelle française :

Dans l'opposition pluriséculaire – non « fleurette » - entre la rose anglaise et le lys français, entre les conceptions du monde, fondamentalement différentes, anglo-saxonne d'une part et "francophone" d'autre part, la phase transitoire actuelle marque partout , au Québec comme en France, un recul de notre langue.

A cet égard, nous sommes en difficulté chez nous, avec la complicité de trop de nos élites poussant la France à l'anglais et à l'entrée dans l'Empire euraméricain (voire l'OTAN en 2009 !) avec le statut de belle province touristique.

Au Québec, on dit à la "Belle Province" qu'on l'aime d'autant plus volontiers qu'elle fait mine de se résigner à demeurer province et à s'assimiler à l'anglais, par le biais d'un bilinguisme très poussé.

Dans ce qui est encore la Belgique, où les Flamands semblent vouloir constituer leur Etat (aussi viable et fort que le sont le Danemark, la Slovaquie et la Tchéquie, ou que le serait le Québec!), la querelle entre les deux nations fait le jeu de l'anglais et des intérêts anglo-saxons.

En Suisse, juxtaposition de quatre jardins soigneusement enclos, c'est de plus en plus en anglais que les voisins de langues différentes se parlent par dessus les haies ; et le français est érodé dans le Jura bernois.

C'est l'ensemble de la francophonie maternelle qui se trouve en situation de Résistance.

Elle doit donc rassembler dans l'action toutes ses forces pour se redresser.

D'abord les forces de ses sociétés civiles, puisque les gouvernements des pays membres sont enco-

re abouliques. Par les sociétés civiles, il faut rappeler l'histoire (par exemple celle de l'Amérique du Nord française : nettoyage ethnique du « Grand Dérangement » de 1755, politique d'assimilation des « Canadiens français », vol du referendum québécois de 1995), populariser l'idée de solidarité entre toutes les communautés de langue maternelle française.

Celles qui sont hors de France doivent être invitées à soutenir les tenants du maintien de la souveraineté de la France. Nos associations et mouvements français doivent affirmer, d'abord dans le discours, puis dans l'action, leur appui à la souveraineté linguistique, culturelle, politique, du Québec, à charge pour lui d'aider à son tour les minorités francophones du Canada anglais à maintenir leur langue et leur culture.

Nos associations et mouvements français doivent apporter aux Wallons, et éventuellement aux Bruxellois, l'assurance qu'en cas d'éclatement de la Belgique par suite d'une prise d'indépendance de la Flandre, la France respecterait, encouragerait, le choix - qui incomberait à eux seuls - des relations à établir avec elle : alliance privilégiée d'Etats indépendants, confédération, ou réunion à la République avec un statut régional adapté.

V) Une politique française de « francosphère » :

Les façades et domaines maritimes (12 millions de km²) de la France, l'existence des DOM-TOM dans tous les grands océans et celle d'une francophonie présente sur tous les continents, rendent nécessaire que la France n'oublie pas son « grand large ».

La politique étrangère de la France doit continuer à « marcher sur les deux jambes » : d'une part une Europe (ouverte !...) ; d'autre part le grand large et sa partie en français.

Cela suppose de retrouver les orientations invétérées de sa politique extérieure, avec ses implications internes, en révélant des vérités occultées, en conjurant des peurs, et en adoptant des principes et orientations clairs.

Une première peur : celle qui assimile la coopération en Francophonie à un gaspillage d'aide à des « rois nègres » parasites et corrompus et à leurs comparses français dans nos entreprises et partis politiques. On peut répondre à cette crainte justifiée que c'est aussi à nous qu'il appartient de veiller à éviter les détournements.

Une deuxième peur : celle qui associe la Francophonie et l'ouverture de nos frontières à une immigration incontrôlée de noirs, de jaunes, d'arabes, de musulmans... A cela plusieurs réponses :

- Ce n'est pas la Francophonie qui renforce aujourd'hui les flux d'immigrants, mais à la fois la persistance d'une demande par nos entreprises de main d'œuvre à bon marché d'où qu'elle vienne,

l'indulgence coupable des autorités à l'égard des importateurs et passeurs, et l'inadaptation – pour la France – des contrôles « Schengen ». Ainsi l'entrée de « roms » qui ne parlent pas français n'a rien à voir avec l'appartenance officielle de la Roumanie à la Francophonie.

- Les Sri-Lankais, Turcs, Chinois, Kurdes, Afghans...qui entrent nombreux ne viennent pas de pays adhérents à l'OIF !

- Appartiennent à la Francophonie plusieurs pays d'Europe centrale et orientale en même temps membres de l'Union européenne ou candidats à l'entrée : Pologne, Lituanie, Slovaquie, Bulgarie, Roumanie : dans ces cas, l'immigration francophone est une immigration européenne d'autant plus facilement assimilable...

- Les élites africaines auxquelles nous rendons plus difficile l'entrée en France sont aspirées ailleurs.

- La France est depuis longtemps une terre d'immigration, ce qui la rapproche de pays dynamiques tels le Brésil et...les États-Unis. Francophonie ou non, cela continuera.

- Dans ces conditions, une politique d'immigration négociée, non pas avec ni par Bruxelles – à déposséder de cet instrument essentiel de politique – mais avec nos partenaires de la Francophonie, permettrait, en fixant, sur une base de réciprocité ou de contreparties, les conditions de libre circulation et d'établissement des personnes, de définir les catégories d'immigrants admis en fonction de leurs pays d'origine, de leurs niveaux de qualification et de leur connaissance du français, ainsi que de nos propres capacités d'accueillir décentement. En somme : une politique volontariste et sélective (pas forcément de drainage de cerveaux), qui conduit à remettre en cause l'espace Schengen.

Une politique qui permette l'indispensable maîtrise des flux d'entrée et favorise l'intégration et l'assimilation fondée sur un meilleur « dialogue des cultures », dans une laïcité véritable de la part des autorités, en France même, notamment dans les banlieues. Le dialogue des cultures commence en effet à l'intérieur d'une France qui, déjà multiraciale, a intérêt à en faire une richesse plutôt qu'un handicap.

Après avoir « balayé devant sa porte », la France devra, en concertation étroite avec ses partenaires au sein de la communauté francophone, donner un contenu au dialogue des cultures dans le sillage du Sommet de 2002 à Beyrouth, et surtout à la solidarité et à la coopération pour le développement humain, économique et culturel.

Cela suppose que les membres les plus riches décident ensemble d'augmenter fortement le volume, la pertinence et l'efficacité de leur aide bilatérale et multilatérale au développement, tant au

Sud qu'à l'Est.

Cela suppose aussi que, sans revenir à une conception de la Francophonie trop étroitement fondée sur la langue en partage, il faudra corriger la dérive récente vers une sorte d' « ONU bis ». Des pays y ont été admis qui ont beaucoup moins de « titres de francophonie » et de liens avec le français que ne pourraient en revendiquer le Brésil ou la Russie, voire la Grande Bretagne, ou...les États-Unis ! A la différence de l'Hispanophonie, de la Lusophonie et...du Commonwealth, la Francophonie ne se réduit pas au cercle ou club d'une métropole entourée de ses anciennes colonies : en effet moins de la moitié des membres de l'O.I.F. ont été administrés par la France au cours de leur histoire : c'est bien.

Il est flatteur aussi que l'on souhaite entrer en Francophonie et non pas en sortir.

Mais un équilibre reste à trouver : trop distendre les liens avec la langue française serait s'éloigner des valeurs qu'elle véhicule, diluer sa cohérence et son originalité, diminuer son audience.

Il faut concevoir une politique au-delà de la Francophonie. Elle suppose une reprise forte de notre effort de diffusion à l'étranger par les instituts et centres culturels, écoles et filières universitaires et de recherche, d'appui aux Alliances françaises, aux missions religieuses et laïques, œuvres d'éducation et de soins...

VI) Propositions françaises pour une politique de la Francophonie par l'O.I.F. :

- Renforcer dans l'O.I.F. un véritable laboratoire d'idées menant les nécessaires recherches sur le fait francophone et la Francosphère, sur les façons de maîtriser le triangle surgi dans le débat mondial : « identité-culture-communication », sur la « laïcité de cohabitation » (D. Wolton), sur des présentations consensuelles des conflits, des guerres, des diverses colonisations ayant marqué les histoires nationales des pays francophones, sur les formes et contenus de communication, sur la production de l'innovation culturelle, sur les lieux, voies, moyens, occasions, de rencontres et de dialogue, tant à l'intérieur de la Francosphère qu'entre elle et les autres ensembles géolinguistiques et géoculturels : arabophonie, hispanophonie, lusophonie ... ;

- tenir compte de l'irruption des dimensions de culture et de communication dans la troisième mondialisation, et définir, asseoir, pratiquer, le « dialogue des cultures », en recourant aux ressources d'une laïcité véritable ;

- conjuguer logique intergouvernementale et logique ONG et altermondialiste, et mobiliser les « sociétés civiles », les ONG et les militants des associations de promotion du français et de la Franco-

phonie : leur donner un rôle de réelle consultation, un pouvoir véritable de proposition, dans les institutions de l'O.I.F. , d'abord au sein de la future Maison de la Francophonie à Paris et de son annexe au château de Villers-Cotterêts dans sa vocation de haut lieu de la diversité linguistique et culturelle du monde ;

- affirmer en droit et en fait une priorité très forte aux pays membres de la Francophonie dans l'attribution – à accroître – des crédits bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement ;

- recentrer la mise en œuvre des moyens de l'O.I.F. et de ses opérateurs sur l'éducation et la culture, la coopération interuniversitaire, la fourniture massive de livres en français gratuits ou à très bon marché (qui manquent encore cruellement, surtout en Afrique !), sur la jeunesse et la justice ;

- proposer la création d'un corps de « volontaires de l'aide au développement en Francophonie » et les modalités pratiques et financières de cette création ;

- élaborer des recommandations viables sur les autres moyens de renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté francophone : « citoyenneté francophone adaptée », « passeport francophone » avec de réels avantages négociés y afférents, « club francophone des grandes entreprises mondialisées » et renforcement corrélatif du FFA (Forum francophone des Affaires), etc. ;

- mettre fin, notamment lors des salons du livre, à la distinction entre « auteurs français » et « auteurs francophones », et diffuser la notion d' « auteurs de langue française » ;

- adopter en commun dès le prochain Sommet une recommandation aux gouvernements membres de mettre, dans toutes leurs interventions publiques et télévisées, le drapeau de la Francophonie en évidence à côté de leur drapeau national chaque fois qu'ils l'accompagnent déjà d'un autre (du drapeau européen en France; de la feuille d'érable canadienne au Québec...) ;

- obtenir des 69 gouvernements partenaires du gouvernement français dans la communauté francophone à laquelle ils ont souhaité adhérer, de bien vouloir donner chez eux à la langue française, dans leur enseignement, leurs médias et leurs communications officielles et diplomatiques, un statut de droit et de fait au moins équivalent à celui qu'ils accordent à toute autre langue étrangère sur leur sol : clause dite « de la langue étrangère la plus favorisée », au-delà des timides mesures décidées au sommet de 2008 à Québec ;

- obtenir des gouvernements partenaires dans la communauté francophone, très impliquée dans la Convention Unesco sur la diversité culturelle votée en 2005 contre les deux seules voix des Etats-Unis et d'Israël, de l'appliquer scrupuleusement ;

- adopter une recommandation appuyant la proposition de feu M. Maurice Druon, ancien Secrétaire Perpétuel de l'Académie française, et de hautes personnalités européennes et francophones, de réserver au français le rôle de langue de référence juridique dans les institutions européennes ;

- obtenir un engagement des Etats membres à la fois de l'O.I.F. et de l'Union européenne qui reçoivent de « Bruxelles » des documents de travail uniquement en anglais de refuser de les traiter tant qu'une version en français ne leur est pas parvenue, en stricte application de la réglementation européenne en vigueur ;

- obtenir, en liaison avec l'Hispanophonie et la Lusophonie, des Etats ACP membres à la fois de ces ensembles linguistiques et de la Francophonie qu'ils exigent de Bruxelles le traitement de leurs dossiers d'aide au développement dans les langues de ces ensembles.

(1) Chance soulignée avec force dans d'importants ouvrages parus récemment : « Les défis de la Francophonie » (de Arnaud, Guillou et Salon ; Max Milo éditeur), « Alerte francophone » (de Gilder et Salon ; A. Fanel éd), « Francophonie puissance » (de Guillou ; Ellipses), « Pourquoi veulent-ils tuer le français ? » (de Lecherbonnier ; Albin Michel), « Combat pour le français » (de Hagège ; Odile Jacob), « Demain la Francophonie » (de Wolton ; Flammarion), « France, Québec, Wallonie : même combat ! » (de Albert Salon, L'Harmattan)...

Paris, le 11 novembre 2009



Drapeau francophonie